

Species at Risk Public Registry for a 60-day public comment period. The Action Plan describes the measures necessary to meet the objectives outlined in the Recovery Strategy. The final version of the Action Plan is anticipated to be posted in early 2017.

In March 2015, the Department of Fisheries and Oceans completed targeted consultations with stakeholder and industry groups regarding proposed amendments to the Marine Mammal Regulations (MMR) which included the introduction of a general minimum approach distance of 100 metres for certain species of marine mammals, including all whales. The maintenance of this minimum separation gap between vehicles (including vessels) and marine mammals would provide a sufficient safety buffer for marine mammals and would reduce, in most cases, the impediment to the animal carrying out its normal life processes. There is no single approach distance that is appropriate for all species of marine mammals, vessel classes and seasons, nor for all situations as they relate to disturbing marine mammals. As such, the proposed Regulations would prescribe minimum approach distances other than 100 metres in some circumstances, depending on the species of marine mammal, type of vehicle, location and period of the year. In this way, the restrictions on approaching marine mammals could be tailored to accommodate unique regional or local needs without unduly affecting the general public across Canada. The various minimum approach distances would be set out in a proposed new schedule to the MMR. Through these and Canada Gazette, Part I, consultations, the Department has been working together with key stakeholders towards the protection of marine mammals while maintaining the opportunity for Canadians and tourists to experience and learn about these species and their habitat. The Department is working towards finalization of the proposed amendments.

In addition, the recently announced Oceans Protection Plan provides new tools to address threats to marine mammals, including the Southern Resident Killer Whales. Under that plan, the Government of Canada will be taking measures to minimize marine safety issues which will increase capacity to respond to spill incidents when they occur; monitor changes in the ecosystem in key high-use areas; improve knowledge of the cumulative effects of shipping; and, create a coastal habitat restoration fund to protect and restore coastal marine ecosystems that are vulnerable to increased marine shipping and development activities. In addition, a real-time whale detection system will be implemented in specific areas so mariners can avoid interactions with the whales; and a science-based review of the effectiveness of current management and recovery actions is underway to identify areas for immediate improvements.

RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'


N^o DE LA PÉTITION : **421-00994**

DE : **MME MAY (SAANICH – GULF ISLANDS)**

DATE : **LE 1 DÉCEMBRE 2016**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **HONORABLE DOMINIC LEBLANC**

Réponse du ministre des Pêches, des Océans et de la Garde Côtière canadienne



SIGNATURE
Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

Protection de l'environnement

TRADUCTION

RÉPONSE

Le Ministère est résolu à appuyer la conservation et la protection des mammifères marins et à collaborer avec les exploitants d'entreprise touristique, les organisations autochtones et les organismes à vocation environnementale pour sensibiliser les Canadiens à la conservation des mammifères marins, tout en fournissant à la population des occasions d'en apprendre davantage sur la vie de ces mammifères à l'état sauvage.

Les épaulards résidents du Sud sont inscrits comme espèce en voie de disparition en vertu de la *Loi sur les espèces en péril* et bénéficient donc d'une protection particulière contre le harcèlement garantie par la loi canadienne. Par ailleurs, le Ministère a publié un document intitulé « Conseils sur l'observation des baleines pour les plaisanciers », afin que le public puisse observer ces créatures sans les déranger.

Un programme de rétablissement destiné aux épaulards résidents du Nord et du Sud a été publié dans le Registre public des espèces en péril du gouvernement fédéral, en 2011. Ce document a été élaboré par le MPO, les intervenants et des experts des espèces. Il dresse un portrait des stratégies globales nécessaires pour parvenir au rétablissement de cette espèce. L'objectif du programme de rétablissement est d'« assurer la viabilité à long terme des populations résidentes d'épaulards en obtenant et en maintenant des conditions démographiques qui permettent de préserver leur potentiel

reproductif, leur diversité génétique ainsi que leur continuité culturelle ». L'habitat essentiel de cette espèce est protégé par un arrêté visant l'habitat essentiel, en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. En août 2016, le plan d'action proposé a été publié dans le Registre public des espèces en péril pour une période de 60 jours, afin que le public le commente. Le plan décrit les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés dans le programme de rétablissement. On prévoit que la version finale du plan d'action sera publiée au début de 2017.

En mars 2015, Pêches et Océans Canada a mené des consultations ciblées auprès de groupes d'intervenants et de l'industrie, où ils ont discuté des propositions de changements à apporter au *Règlement sur les mammifères marins* (RMM). Ces modifications comprennent l'instauration d'une distance d'approche minimale générale de 100 mètres pour certaines espèces de mammifères marins, y compris toutes les espèces de baleine. En maintenant cette distance minimale entre les véhicules (y compris les navires) et les mammifères marins, on ose espérer que ces créatures bénéficient d'une zone tampon suffisamment sécuritaire et qu'elles ne sont pas gênées dans l'accomplissement de leurs processus vitaux normaux. La distance d'approche appropriée n'est pas la même pour toutes les espèces de mammifères marins, pour toutes les classes de navires et toutes les saisons, ni pour toutes les situations où ces mammifères seraient dérangés. De ce fait, le règlement proposé prescrirait des distances d'approche minimales autres que 100 mètres dans certains cas, en fonction de l'espèce de mammifère marin, du type de véhicule, de l'endroit et de la période de l'année. De cette façon, les restrictions à ce chapitre pourraient être adaptées, de manière à tenir compte des besoins régionaux ou locaux particuliers et sans brimer indûment le grand public partout au Canada. Les différentes distances d'approche minimales seraient énoncées dans une nouvelle annexe proposée du RMM. Au moyen de ces consultations et des consultations dans le contexte de la Partie I de la *Gazette du Canada*, le Ministère collabore avec les intervenants clés en vue de protéger les mammifères marins, tout en évitant d'empêcher les Canadiens et les touristes d'observer ces espèces et leur habitat, et d'en apprendre davantage à leur sujet. Le Ministère s'affaire à finaliser les modifications proposées.

De plus, le Plan de protection des océans, récemment annoncé, traite des menaces qui pèsent sur les mammifères marins. Dans le cadre de ce plan, le gouvernement du Canada prendra des mesures pour améliorer la sécurité maritime ce qui accroîtra la capacité à intervenir pour faire face aux incidents de déversement d'hydrocarbures lorsqu'ils surviennent; Surveiller les changements écosystémiques dans les zones très fréquentées, Améliorer notre compréhension des effets cumulatifs du transport maritime; et mettre en œuvre un Fonds de restauration de l'habitat côtier pour protéger et rétablir les écosystèmes marins côtiers qui sont vulnérables au trafic maritime accru et aux activités de développement. En plus, un système de détection des baleines en temps réel dans certaines zones pour que les navigateurs puissent éviter les interactions avec les baleines; et une revue scientifique de l'efficacité des mesures actuelles de gestion et de rétablissement en place afin de déterminer les améliorations à apporter.